

COLLECTE DES ENCOMBRANTS LES MARDIS

7 ET 21 FÉVRIER

7 ET 21 MARS

4 ET 18 AVRIL

2 ET 16 MAI

6 ET 20 JUIN

4 ET 18 JUILLET

1^{ER} ET 15 AOÛT

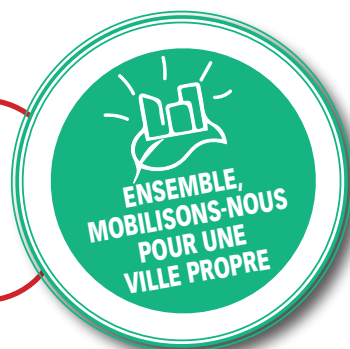
5 ET 19 SEPTEMBRE

3 ET 17 OCTOBRE

7 ET 21 NOVEMBRE

5 ET 19 DECEMBRE

**LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE SORTIS
SEULEMENT LA VEILLE DU RAMASSAGE**



DÉCHETS ACCEPTÉS

Matelas, sommiers, mobilier usagé, ferrailles, moquettes, planches, PVC...



DÉCHETS REFUSÉS



- **Déchets ménagers spéciaux** : peintures, solvants, huiles usagées, batteries, produits phytosanitaires... à déposer au Centre Technique Municipal ou à la déchèterie.
- **Gravats** : à déposer à la déchèterie.
- **Cartons** : à déposer dans les bacs jaunes, emballages.
- **Déchets végétaux** : ils doivent être mis dans les sacs spécifiques distribués par la mairie. Collectés un mercredi sur deux en janvier, février et décembre puis chaque mercredi de mars à novembre.
- **Appareils électriques usagés** : 3 solutions : à rapporter au magasin lors d'un nouvel achat, à déposer au Centre Technique Municipal (lundis et mercredis après-midi ainsi que certains samedis) ou à la déchèterie.

• LA DÉCHÈTERIE / RESSOURCERIE SIOM

(Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse)

Avenue des Deux Lacs à Villejust - 01 64 53 30 00 / contact@siom.fr

Du lundi au samedi de 9h à 17h45. Dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45

• **MAIRIE (Service Proximité)** : 0 8000 91 940 (n° vert gratuit) / proximite@lesulis.fr

• **CTM (Centre Technique Municipal) / Armoires DMS** : rue du Velay 91940 Les Ulis
(lors des permanences DMS : information 01 69 29 34 80 ou 0 8000 91 940)